

Conseil de
l'orge du
Canada



Barley
Council of
Canada

2018 » Rapport annuel

A man in a plaid shirt and cap stands with his hands on his hips, looking out over a field where a combine harvester is working. The scene is in black and white, with a soft, hazy atmosphere.

» Table des matières

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 01 À propos de nous | 14 Accès au marché |
| 04 Message du président | 16 Développement du marché |
| 06 Rapport du président | 18 Formation |
| 08 Comité de direction | 21 Implication du secteur |
| 09 Capacité organisationnelle | 22 Finances |
| 12 Recherche et innovation | 24 États financiers |

» À propos de nous

Incorporé en 2013, le Conseil de l'orge du Canada (COC) est une initiative de collaboration menée par des producteurs d'orge et des membres de l'industrie. Le COC travaille avec ses membres pour assurer une rentabilité et une croissance durable à long terme de l'industrie canadienne de l'orge. Le Conseil joue un rôle de leader national dans l'industrie de l'orge en coordonnant tous les maillons de la chaîne de valeur afin de créer une voix unifiée pour l'orge.

Les domaines d'intérêt du COC sont :

- > la capacité organisationnelle
- > la recherche et l'innovation
- > l'accès au marché
- > le développement du marché
- > l'implication du secteur



Structure d'adhésion

- Membres réguliers (votants) : Les firmes, corporations et organisations qui sont activement impliquées dans l'industrie canadienne de l'orge et souhaitent favoriser les objectifs du COC.
- Membres associés (non-votants) : Toute autre personne, firme, corporation et organisation intéressées à favoriser les objectifs du COC.

La structure du Conseil d'administration prévoit :

- Une représentation élue à travers la chaîne de valeur des producteurs aux utilisateurs finaux.
- Une représentation égale des producteurs et des représentants de l'industrie de l'orge.
 - Sept membres du Conseil d'administration représentant les producteurs de partout au Canada.
 - Sept membres du Conseil d'administration représentant chaque maillon dans la chaîne de valeur : malteurs, brasseurs, représentants de l'industrie de l'alimentation animale, manutentionnaires de grains et exportateurs, chercheurs et entreprises de semences et des sciences de la vie.

Structure de financement

Le financement pour l'organisme est divisé en deux secteurs : revenus et dépenses de base et revenus et dépenses de programmes.

- Le financement de base pour les opérations de base du COC provient des frais annuels d'adhésion pour les membres réguliers et associés. Cela fournit une base de financement prévisible stable pour faire fonctionner l'organisme. Le Conseil d'administration du COC établit annuellement les frais d'adhésion pour chaque partie de la chaîne de valeur.
- Le financement de programmes pour les projets et initiatives particulières est obtenu par des contributions supplémentaires par des groupes de producteurs, des groupes de l'industrie, des entreprises indépendantes ou le gouvernement. Cela comprend les projets de recherche, les programmes de développement du marché et les initiatives de diffusion ciblées.

Le rapport annuel qui suit fournit une mise à jour concernant les domaines d'intérêt du COC, son travail et ses projets, ainsi que les états financiers du 1er août 2017 au 31 juillet 2018.

» Rapport du président

Chers partenaires,

Nous vous remercions de prendre le temps de lire ce rapport. Vous trouverez en annexe des conclusions détaillées de nos réalisations dans le dernier exercice financier. J'ai confiance que vous serez plus optimistes que jamais auparavant sur le futur de l'industrie canadienne de l'orge, après avoir vu ce que nous avons réalisé en votre nom.

Le Conseil de l'orge du Canada a vécu une année mouvementée. Tandis que nous avons été confrontés à certains défis, nous commençons à voir les fruits du travail qui avait initialement commencé avec notre séance de planification stratégique en 2016 à Winnipeg. Depuis cette réunion, nous avons passé les deux dernières années à créer et à exécuter un plan de travail détaillé au nom de nos membres et de la chaîne de valeur.

En tant que président du COC, je crois que nous reconnaissons que notre organisme a été confronté à certains défis dans les dernières années, relativement au flux de l'information et de la communication de nos réussites. Bien que nous ayons accompli beaucoup, nous n'avons pas toujours été en mesure d'en aviser nos estimés membres. En commençant avec ce rapport, je suis persuadé que cela a changé et vous allez commencer à en entendre davantage sur ce que nous faisons pour vous, la chaîne de valeur de l'orge.

Tandis que l'objectif d'un rapport annuel est de faire une rétrospective, je crois que l'édition de cette année devrait également vous enthousiasmer sur ce qui attend le COC. Dans la dernière année, nous avons commencé à travailler à établir un modèle de financement fiable et durable avec notre demande pour devenir une Agence de promotion et de recherche. Nous avons également soumis une demande à nos partenaires nationaux pour financer la prochaine Grappe nationale de recherche sur l'orge et nous avons continué de développer le secteur de l'orge alimentaire, avec notre campagne réputée dans l'industrie « GoBarley ».

Ce qui est probablement encore plus enthousiasmant, nous avons passé la dernière année à établir un point d'ancrage dans le marché de l'orge fourragère chinoise. En racontant notre histoire, en établissant des relations et en communiquant la valeur de notre orge fourragère à plus grande teneur en protéines, nous avons réalisé d'importants succès dans ce marché florissant. Ces initiatives se poursuivront en 2018/19, tandis que nous changeons nos réussites en solides résultats commerciaux pour la chaîne de valeur de l'orge.

Comme toujours, je ne saurais souligner assez que la réussite du COC dépend d'une solide direction et du travail conjoint de la chaîne de valeur pour promouvoir notre industrie. Au nom du Conseil d'administration du COC, j'aimerais remercier Phil et Kara pour leur dur labeur dans la dernière année. Ces deux personnes ont investi sang, sueurs et larmes pour faire fonctionner le COC pour ses membres. J'ai été témoin, à maintes reprises, de leur dévouement et de leur dur labeur pour établir une industrie rentable et durable de l'orge et je suis très fier d'eux. Ils nous ont bien représentés.

J'aimerais remercier Syeda Khurram, DPF du COC et directrice des ressources humaines pour avoir géré nos finances et s'être assurée que nos factures soient acquittées à temps. J'aimerais également accueillir Cole Christensen au sein de l'équipe. Cole nous a prêté main-

forte avec les communications et les relations avec les intervenants et nous sommes heureux qu'il fasse partie de l'équipe.

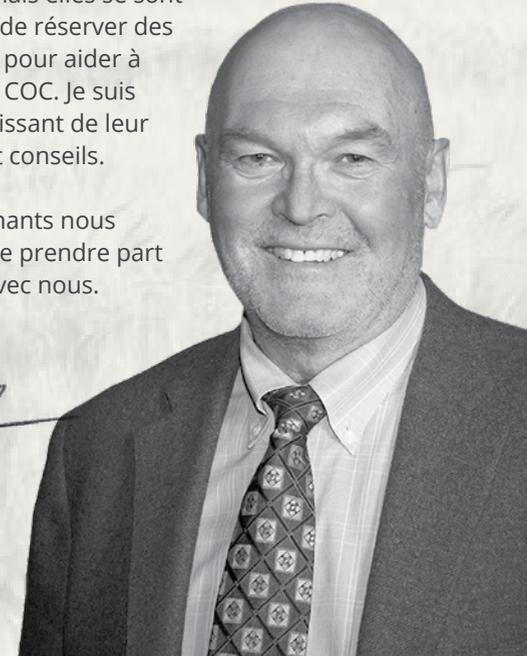
Enfin, j'aimerais remercier mon équipe de direction, Zenneth Faye, Luke Harford, Jim Smolik et Bryan Adam, pour leurs conseils et leur orientation dans la dernière année. Ces personnes ont leurs propres responsabilités et engagements, mais elles se sont toujours assurées de réserver des heures précieuses pour aider à faire progresser le COC. Je suis tellement reconnaissant de leur direction, amitié et conseils.

Des jours passionnants nous attendent. Merci de prendre part à cette aventure avec nous.

Cordialement,



Brian Otto
président, COC



» Rapport du président

Chers partenaires, J'aimerais commencer ce message en vous remerciant de votre soutien. En me remémorant les douze derniers mois, je me rappelle la citation de Vince Lombardi « Le succès exige de viser tous ensemble le même but ». Le Conseil de l'orge du Canada a réussi et continuera de le faire, grâce à notre équipe ambitieuse et dévouée de membres du personnel, de directeurs du Conseil d'administration et de ses membres. C'est la raison pour laquelle je suis tellement toujours optimiste de l'avenir de notre organisme et de notre industrie. Tout le travail que nous avons réalisé pour atteindre notre mission générera notre réussite. En 2017/18, j'ai été privilégié de pouvoir voyager beaucoup pour promouvoir notre orge de renommée internationale. Pendant ces missions commerciales, j'ai été tellement reconnaissant de faire partie d'un organisme qui est reconnu comme la voix nationale du Canada pour notre industrie. Sans la pleine et entière adhésion de notre chaîne de valeur, y compris les commissions provinciales et les producteurs de l'orge, les brasseurs et l'industrie brassicole du Canada, l'industrie de l'alimentation animale et du bétail, certaines entreprises d'exportation du grain et les communautés de recherche de l'orge et des semences, nous ne serions pas où nous nous trouvons aujourd'hui. Tandis que vous parcourez la reddition comptable du dernier exercice financier, vous verrez que la base a

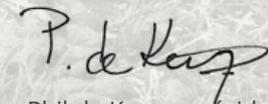
été établie pour l'avenir du COC. Tout ceci a commencé avec la demande de notre Conseil d'administration de s'assurer que nos axes stratégiques s'imbriquaient à notre énoncé de mission : assurer une rentabilité et une croissance durable à long terme de l'industrie canadienne de l'orge. En réalisant ce but unique, nous avons pu donner au COC une direction plus efficace qui correspond aux objectifs de nos membres. Notre Conseil d'administration a notamment défini les domaines suivants : Capacité organisationnelle, recherche et innovation, accès au marché/développement du marché, éducation et engagement du secteur. Ce sont les domaines d'intervention stratégiques qui ont conduit et continueront de guider les initiatives de COC. Dans les pages suivantes, vous verrez que ce travail important est sur la bonne voie. À propos de stratégie, l'exercice 2017-2018 était axé sur une stratégie proactive visant à commercialiser notre orge de classe mondiale et nos produits à valeur ajoutée. Notre principal marché cible à cet égard était la Chine, où nous avons tiré parti de la dynamique acquise ces dernières années pour progresser dans l'atteinte de leur secteur des aliments pour animaux. Nous y sommes arrivés en établissant des relations avec des provenderies et des entreprises en Chine, en communiquant la valeur de notre orge de classe mondiale et la plus haute teneur en protéines qu'il offre et en nous associant avec des clients éventuels, pour transformer notre dur labeur en

action et en profit pour la chaîne de valeur canadienne de l'orge. Cependant, rien de cela n'aurait pu être réalisé sans atteindre un accès au marché pour l'orge canadienne. En tant que Conseil, il s'agissait d'un autre point particulier sur lequel il fallait axer notre travail en 2017-2018. En travaillant avec nos partenaires de l'industrie, le COC a été en mesure de tirer parti de notre réseau pour atteindre certaines réussites clés dans le domaine des accords de libre-échange, particulièrement lorsqu'il était question de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Un autre domaine dans lequel nous avons fait d'énormes progrès en 2017-2018 est la capacité organisationnelle. Comme vous le saurez bientôt plus en détail, le COC a demandé en octobre 2017 de devenir une agence canadienne de promotion et de recherche de l'orge (APR ou « agence nationale »). La raison pour laquelle nous avons fait cela est très simple : équilibrer l'investissement dans le financement de la recherche sur l'orge canadienne et le développement du marché (national et international) entre tous les membres de la chaîne de valeur. Alors que nous aspirons à un avenir durable, le conseil d'administration de COC est fermement convaincu que c'est la meilleure façon de progresser. Nous communiquerons les résultats de notre demande, dès qu'ils seront rendus disponibles. Bien que nous soyons fiers de ce que nous avons accompli cette année, nous

sommes également conscients qu'il y a des choses à améliorer. Le COC n'a pas toujours communiqué efficacement au sujet des dossiers importants sur lesquels nous travaillons, pas plus que nous n'avons toujours fourni à nos membres ce qu'ils devaient savoir sur le fonctionnement interne de notre organisation. Bien que nous soyons habitués à des ressources limitées, nous savons que nous pouvons faire mieux. Nous nous améliorerons. À partir de ce rapport annuel, le COC entre dans une nouvelle ère de communication, d'information et d'éducation. Nous vous remercions de votre patience envers nous dans cette aventure.

Au nom des membres de notre personnel, en mon nom, au nom de Kara Barnes et Cole Christensen, j'aimerais tous vous remercier de lire ce rapport et d'investir dans l'avenir de l'industrie canadienne de l'orge. Nous travaillerons toujours sans relâche en votre nom.

Cordialement,



Phil de Kemp, président



» Comité de direction

Directeur



Brian Otto
Président
sortant, Western
Barley Growers
Association

Vice-président



Jim Smolik
Chef des affaires
canadiennes de
l'entreprise, Cargill

Trésorier



Luke Harford
Président,
Bière Canada

Secrétaire



Zenneth Faye
Directeur,
Saskatchewan
Barley Development
Commission

Membre du comité



Bryan Adam
Directeur,
Alberta Barley

Aperçu

Le Comité exécutif est constitué du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire, ainsi que d'un représentant de Alberta Barley, le principal organisme de financement du COC.

Ce comité est responsable d'examiner et de fournir des conseils sur les questions organisationnelles et opérationnelles clés. Travaillant en étroite collaboration avec le chef de la direction, le comité supervise les initiatives du COC en matière de communication, de finance et de politiques. Cela inclut la budgétisation, la comptabilité, les membres, l'élaboration de politiques et les communications externes.

» Capacité organisationnelle

Budget équilibré

Le Conseil de l'orge du Canada dépend des fonds fournis par ses membres pour être viable et pour défendre la rentabilité et la croissance durable à long terme de l'industrie canadienne de l'orge. En tant que responsable de ces fonds, le COC s'assure qu'ils soient utilisés de la manière la plus efficace possible et adoptent des initiatives qui profitent d'abord et avant tout à l'industrie canadienne de l'orge. Dans le cadre de cette capacité organisationnelle, nous sommes fiers de dire que le COC a atteint un budget équilibré pour l'exercice financier 2018, malgré une réduction de 20 % des revenus.

Administration du programme

Le programme Agri-marketing (PAM) est un programme d'aide financière à frais partagés répartis sur 5 ans (2013-2018) d'une valeur de 341 millions de dollars, en vertu du programme Cultivons l'avenir 2 du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada (AAC). Le PAM a été conçu pour aider les producteurs et les entreprises de transformation alimentaire à faire face à la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux et à profiter des occasions du marché.

Le COC était fier de recevoir et de mettre en œuvre les éléments suivants du PAM, qui profitent aux résultats nets de l'industrie canadienne de l'orge. Ces programmes comprennent le projet PAM, MD-127 : Développer un marché pour l'orge fourragère canadienne en Chine, 2016-2018. Au cours de l'exercice, le COC a exécuté le projet, soumis les rapports d'activités et reçu un paiement de remboursement de 50 % pour 32 500 \$ de fonds équivalents de l'AAC.

Nous avons également administré et exécuté, pour le compte de l'Alberta Barley Commission, le projet AMP, MD-86 : Développer les marchés alimentaires pour l'orge canadienne – Phase 2, 2015-2018 et avons soumis les rapports et la demande de remboursement de 50:50 de fonds de contrepartie à l'AAC. Cela comprenait un amendement de mi-exercice à l'AAC

pour la réduction du budget. Le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) est un investissement réparti sur cinq ans (2018-2023), de 3 milliards de dollars des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux visant à renforcer le secteur agricole et agroalimentaire. L'un des domaines prioritaires du PCA consiste à renforcer la compétitivité du secteur en renforçant ses capacités scientifiques et d'innovation et en adoptant des produits et des pratiques innovants, en accordant une importance particulière à la croissance durable et propre.

Dans le cadre du nouveau programme Agri-marketing (PAM) du PCA, le COC a préparé et soumis la demande, Développement d'un marché pour l'orge fourragère canadienne à teneur en protéines plus élevée en Chine, pour 50:50 de fonds de contrepartie de l'AAC. La proposition du projet de trois ans (2018-2021) était de 421 740 \$ pour des initiatives de développement du marché comprenant des missions entrantes et sortantes de et vers la Chine, un soutien d'experts en nutrition animale et en formulation d'alimentation animale, la formation de clients potentiels et des séminaires, conférences, etc. en Chine. Plus d'informations sur ce programme seront bientôt disponibles sur notre site Web et dans les communications avec les membres.

Agence de promotion et de recherche

L'une des principales priorités pour l'exercice 2018 était notre objectif de percevoir un prélèvement sur l'orge et le malt importés/exportés afin de garantir un avenir durable à l'organisation et par extension, à l'industrie canadienne de l'orge.

Le 30 octobre 2017, le COC a soumis une demande pour devenir Agence canadienne de promotion et de recherche de l'orge, afin de créer un système de financement équitable qui équilibre le soutien des producteurs aux contributions de l'industrie par une redevance proposée. Afin de financer de façon durable les objectifs et activités du Conseil, l'imposition a été proposée à 0,25 \$ par tonne d'orge et 0,32 \$ par tonne de malt, devant être payée par les industries qui importent et exportent ces produits au Canada en à l'extérieur.

L'objectif principal de cette demande était de créer une source de financement durable afin de pouvoir nous concentrer sur les domaines clés suivants :

- La promotion des produits d'orge alimentaire aux consommateurs canadiens
- La demande accrue d'orge canadienne alimentaire, de brasserie et fourragère, ainsi que le malt dans les principaux marchés d'exportation

- La réussite des initiatives de recherche et de développement des marchés pour maximiser la production et les ventes éventuelles d'orge

En tant que voix nationale du Canada pour l'orge, le COC s'attache à soutenir l'industrie de l'orge et ses membres d'une manière durable, sûre et axée sur l'avenir. Notre Conseil d'administration et nos membres ont déterminé qu'établir le COC à la manière d'un APR était la façon la plus efficace d'y parvenir.

Les exportateurs et importateurs du Canada ont grandement profité des initiatives de recherche et de développement du marché que les producteurs et les compagnies de malt et de bière ont investies pendant des décennies. En partageant l'investissement parmi tous les membres de la chaîne de valeur, le COC réalisera son mandat de croissance du marché, de financement de la recherche et du développement national, sans toucher les revenus ou l'autorité de tout organisme provincial.

Notre demande sera examinée par le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) et nous espérons pouvoir comparaître devant le Conseil pour exposer notre point de vue dans le milieu de 2019.



» Recherche et innovation

Grappe nationale de recherche sur l'orge

Le Conseil de l'orge du Canada accorde la priorité à la recherche et à l'innovation comme étant nos centres principaux. L'an dernier, le Conseil de l'orge du Canada a mené l'industrie nationale de l'orge pour se rassembler, afin de soumettre une demande au programme Agri-science du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) du gouvernement fédéral, pour financer la prochaine Grappe nationale de recherche sur l'orge.

Les Prairie's provincial barley commissions (AB, SK, MB), la Western Grains Research Foundation (WGRF) et l'Institut de Recherche sur l'orge de Brasserie et de Maltage (IROBM) se sont tous réunis pour appuyer la demande, avec l'Alliance de recherche sur les cultures commerciales du Canada (ARCCC), qui comprend les Grain Farmers of Ontario, les Producteurs de grains du Québec, le Conseil des grains de l'Atlantique et SeCan.

La recherche visera à s'assurer que des améliorations à la productivité agronomique et à la résistance aux maladies soient réalisées, afin que l'orge soit un choix de culture céréalière concurrentiel pour les producteurs, en rotation avec d'autres cultures importantes. Elle

visera également à s'assurer que les traits de qualité de transformation soient préservés ou améliorés, pour satisfaire aux besoins multiples et en évolution des consommateurs finaux, tant au niveau national qu'international.

Les domaines d'intervention de la grappe nationale de recherche sur l'orge comprennent: les améliorations génétiques grâce à de nouvelles variétés offrant des rendements plus élevés, une meilleure performance environnementale et des qualités spécifiques pour l'utilisation finale; trouver de nouvelles sources de résistance et évaluer les stratégies de lutte contre la brûlure de l'épi causée par le fusarium et d'autres maladies des cultures; maintenir la haute qualité de l'orge brassicole canadienne tout en comprenant son rendement dans les processus de maltage et de brassage; explorer les avantages potentiels de l'orge comme aliment du bétail pour la santé, au-delà de son rôle de source d'énergie; et continuer à identifier et à évaluer les stratégies de gestion des cultures qui font progresser la durabilité économique et environnementale de l'industrie canadienne de l'orge.

» Accès au marché

Le Conseil de l'orge du Canada est très conscient de l'importance que l'accès au marché joue pour assurer un marché durable et rentable pour l'orge canadienne. C'est la raison pour laquelle nous tirons parti de nos partenariats avec d'autres organisations pour défendre les accords de libre-échange qui font progresser nos objectifs d'exportation ambitieux et garantissent des marchés aux producteurs d'orge, aux malteurs et aux éleveurs d'animaux de ferme canadiens.



Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

Nous avons abordé cette principale question en conservant un rôle actif en tant que membre du Conseil de l'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire (ACCAA). Notre objectif principal en 2017-2018 était d'adopter une législation et d'implanter l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste aussi rapidement que possible.

En tant que troisième plus important producteur d'orge et deuxième plus grand exportateur de malt au monde, le PTPGP représentait une étape cruciale vers l'obtention d'un accès au marché pour notre orge de renommée internationale et nos produits à valeur ajoutée.

En raison de la présence de la COC à Ottawa, au cours de l'année écoulée, nous avons largement plaidé auprès des ministres, des députés, du Sénat et du bureau du premier ministre afin qu'ils renouent avec le PTP et concluent un tel accord. Le personnel et les membres du COC ont frappé à des dizaines de portes pour s'assurer que cette occasion importante demeure prioritaire pour nos législateurs.

Notre président Phil de Kemp a travaillé de manière exhaustive avec l'ACCAA tout au long de 2017/2018 pour exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral, pour s'assurer que le Canada s'engage de nouveau et conclue l'Accord commercial du partenariat

transpacifique révisé, qui était alors devenu le PTPGP. L'élan créé par ces activités de lobbying a aidé à engager toutes les parties et nous avons franchi une première étape fructueuse en voyant la signature du PTPGP au Chili en mars 2018.

Le prochain objectif était d'être l'un des six premiers signataires de l'accord, que nous avons priorisé d'avril à juin 2018. Par le biais d'une campagne de lobbying et de relations publiques agressives (qui comprenait des interviews des médias et des communiqués de presse conjoints), le COC a aidé le gouvernement fédéral à déposer le projet de loi avant les vacances d'été de 2018.

Le projet de loi visant à ratifier le RBPC a reçu la sanction royale du Sénat en octobre 2018.

Nous sommes fiers des efforts conjoints de notre organisation avec l'ACCAA et nos partenaires axés sur l'exportation. Notre industrie de l'orge est bien placée pour tirer profit de cet accord avec des tarifs réduits ou éliminés, des majorations et des quotas spécifiques du pays pour l'orge fourragère et alimentaire, le malt et les produits de bœuf et de porc transformé. Environ 300 000 à 400 000 tonnes d'orge canadienne seront nécessaires pour répondre à la demande prévue par le PTPGP, ce qui stimulera considérablement les résultats nets des producteurs d'orge canadiens.



» Développement du marché

Avec un marché uniquement axé sur les exportations, le Conseil de l'orge du Canada a toujours accordé la priorité à la promotion de l'orge pour la consommation de malt, de fourrage et de nourriture. Par ce domaine d'intérêt, nous sommes capables d'augmenter la demande d'orge canadienne tout en maximisant les occasions et les rendements pour les membres de la chaîne de valeur de l'orge.

Le rôle du COC est d'identifier les occasions de développement du marché, les besoins en matière de renseignements commerciaux et les occasions de financement de projets, dans le cadre de notre plan stratégique général. En 2017/18, le COC a continué à établir des relations avec le marché de l'orge fourragère en plein essor en Chine.

Chine

En ce qui concerne l'orge fourragère, le fort intérêt de la Chine pour l'orge canadienne à haute teneur en protéines a suscité des discussions avec les représentants de l'industrie du bétail chinois afin de déterminer le potentiel de demande future. Au cours des deux dernières années, le COC s'est associé à Beijing Wahmix Bio-Tech Co. Ltd., une société chef de file de l'industrie spécialisée dans la recherche et le développement, la production et l'application d'enzymes dans les aliments pour animaux, en Chine, afin de promouvoir l'utilisation

orge fourragère dans l'industrie chinoise des aliments pour animaux. En novembre 2017, le président du COC, Phil de Kemp s'est rendu à Beijing au sein d'une délégation organisée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lawrence MacAuley. Nous y avons signé une lettre d'intention de coopération stratégique entre la COC et Wahmix afin de promouvoir les ventes d'orge fourragère canadienne en Chine.

En avril 2018, de Kemp est retourné à Beijing avec le Dr Eduardo Beltranena, spécialiste renommé de la recherche et de la nutrition à l'Université de l'Alberta et au gouvernement de l'Alberta, pour participer à plusieurs séminaires avec les principales entreprises chinoises et incorporer de l'orge canadienne dans leurs rations de bétail. À la suite de ces réunions, l'un des objectifs clés a été l'élaboration d'une brochure pratique et facile à utiliser à l'intention des entreprises chinoises sur les avantages de l'orge canadienne et sur la manière de l'utiliser facilement dans leurs rations de volaille et de porc. Cette brochure était une compilation des principaux enseignements retenus par MM. Beltraena et Rex Newkirk au cours de ces séminaires novateurs. La brochure sera activement utilisée par ces sociétés et pourra être téléchargée et distribuée sur barleycanada.com.

Nous sommes heureux de signaler que ces initiatives ont déjà commencé à porter leurs fruits. Après la présentation du Groupe Wahmix à notre Conseil d'administration en juin 2018, le COC a organisé le mois suivant une mission commerciale de suivi avec leurs représentants. Grâce à notre esprit de collaboration, nous nous sommes associés au Flax Council of Saskatchewan et à Pulse Canada pour donner aux visiteurs de Wahmix une idée de la taille et de la portée des fermes canadiennes et de leur transformation. Ce partenariat a abouti au partage des contacts du COC en matière de développement commercial avec nos homologues de produits de base afin de nouer des relations avec la délégation chinoise. Le voyage constituait également un déplacement à Lethbridge, AB pour rencontrer certains des principaux chercheurs sur l'orge et le bœuf d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et visiter les installations fourragères de Kasko Cattle Co. Ltd pour voir notre orge fourragère en pratique. Au cours de ces réunions, le COC est convaincu d'avoir instauré une relation durable avec Beijing Wahmix Bio-Tech Co. Ltd. et que nous avons commencé à prendre pied sur ce qui sera l'un de nos principaux marchés.

Références photographiques : Le président du COC Phil de Kemp et les représentants de Wahmix visitent une ferme d'Antler Valley, dans le cadre de leur mission commerciale de juin 2018.

» Formation

Lors de sa création, le Conseil de l'orge du Canada avait pour objectif principal de sensibiliser l'industrie et les consommateurs aux aspects uniques de l'industrie de l'orge. Dans la dernière année, nous avons continué de mettre l'accent sur la coopération de l'industrie et la collaboration intersectorielle afin de raconter notre histoire et de communiquer les besoins de l'industrie canadienne de l'orge.



Transport

L'un de nos principaux partenariats en 2017-2018 a été au sein du Groupe de travail sur la logistique des cultures (CLWG), qui a collaboré sur la manière de remédier aux insuffisances du transport ferroviaire et céréalier. En tant que membre du CLWG et intendant pour l'industrie canadienne de l'orge, le COC et le CLWG ont été en mesure de faire adopter une législation de transport significative qui abordait la grande majorité des problèmes/préoccupations que la plupart des participants dans l'industrie du grain et de la manutention avaient identifiés.

Collaboration de l'industrie

Le COC a toujours apprécié la coopération de l'industrie et l'année dernière n'a pas été différente. Nous demeurons un participant et membre du Conseil d'administration actif dans le Conseil des grains du Canada nouvellement revitalisé. Le COC reste membre du comité directeur de la Table ronde canadienne sur les cultures durables et membre de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable, dans lesquels nous participons pour diriger, développer et faciliter la communication sur la durabilité entre l'industrie agricole, les consommateurs et le public.

Le COC a également continué d'être un partenaire de financier pour le programme sur les céréales « Keep it Clean » de concert avec Céréales Canada et la Prairie Oat Growers Association. Ce programme rappelle aux producteurs de toujours lire et suivre les instructions/recommandations d'étiquette d'intrants de culture dans le cadre des meilleures pratiques de gestion de leur ferme via un site Web et une vaste campagne de communication.



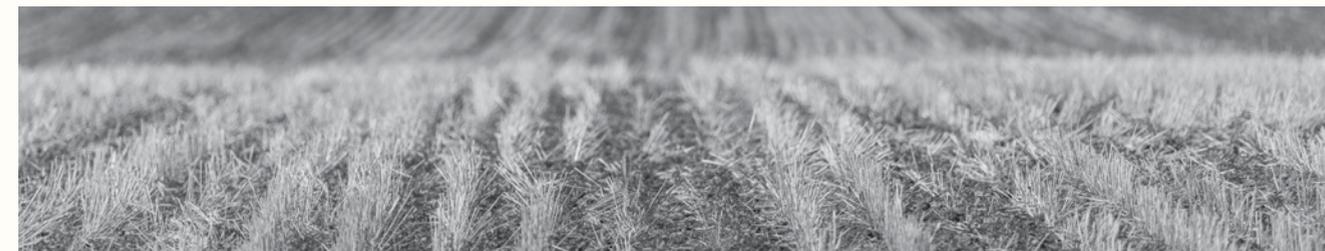


Le projet triennal financé par le programme Agri-marketing d'Alberta Barley, intitulé « Développer des marchés pour l'orge alimentaire - phase 2 », a pris fin le 31 mars 2018.

Ce projet était géré, dans les dernières années, par le COC au nom d'Alberta Barley. Dans la dernière année, du nouveau matériel a été ajouté au site Web (gobarley.com), y compris de l'information élaborée pour les industries de la fabrication de produits alimentaires et culinaires. Notre section destinée aux professionnels de la santé a également été mise à jour pour améliorer les fonctionnalités. Dix-neuf nouvelles publications de blogue ont été créées pour gobarley.com et notre bulletin mensuel avec les dernières recettes, recommandations et conseils sur l'orge continue d'être diffusé à nos quelque 2 000 abonnés.

Les recettes, le matériel et la messagerie de GoBarley ont été vus ou entendus plus de trois millions de fois par une gamme de documentation imprimée, de sources en ligne et de médias télévisuels dans la dernière année. Ce programme novateur a continué de faire en sorte que les consommateurs incorporent de plus en plus d'orge alimentaire dans leur régime alimentaire!

» Implication du secteur



Dans la dernière année, le Conseil de l'orge du Canada a reconnu nos lacunes, quand il est question du partage de nos histoires de réussite au nom de la chaîne de valeur de l'orge. C'est pourquoi 2017-2018 a été consacrée à la mise en place d'une infrastructure dans laquelle nous pouvons prendre des mesures significatives pour communiquer avec nos membres et le public.

Pour mieux atteindre nos membres, le COC a mis en place un site de partage de fichiers sur notre serveur. Cela nous a permis de mettre les documents importants et les informations critiques directement entre les mains de nos membres, de sorte qu'ils disposent de la meilleure information possible pour nous aider à prendre des décisions et à faire progresser notre secteur.

Nous nous sommes également assurés que le COC passe à une transparence totale avec nos membres

dévoués. Cela passait entre autres par l'élaboration d'un résumé des initiatives de notre année (2017-2018) et le travail direct avec nos membres sur un plan de travail pour l'année suivante (2018-2019).

Il s'agit là d'étapes importantes pour atteindre l'adhésion pleine et entière de nos intervenants. Nous nous sommes engagés à insister de nouveau sur la communication directe avec notre conseil d'administration et nos membres donateurs. Cet engagement aura mené à la création en juillet 2018 d'un bulletin destiné aux membres et qui a été lancé trois mois plus tard. Le COC s'est engagé à atteindre ses parties prenantes de manière nouvelle et innovante. Les préparatifs en ce sens ont été jetés en 2017-2018 et les travaux continueront.



» Finances

Revenu

Les revenus du COC sont générés par les frais d'adhésion. Ces revenus financent les projets et initiatives du Conseil, pour favoriser une rentabilité et une croissance durable à long terme de l'industrie canadienne de l'orge. Le financement de base pour les opérations de base du COC provient des frais annuels d'adhésion pour les membres réguliers et associés. Cela fournit un flux de financement prévisible et stable pour faire fonctionner l'organisation.

Les cotisations régulières des corporations et des organisations impliquées dans le commerce ou la transformation de l'orge canadienne sont fixées lors de négociations et d'ententes contractuelles. Les corporations et organisations qui ne sont pas activement impliquées dans les échanges commerciaux ou la transformation de l'orge, mais qui souhaitent soutenir le COC, peuvent devenir membres associés et payer des frais d'adhésion de membre associé de 500 \$ par an.

Vérification de l'exercice financier 2018

La vérification de l'exercice financier 2018 a été réalisée avec succès et conformément aux normes élevées établies par le Comité exécutif. Les résultats de la vérification et les états financiers détaillés du COC sont présentés dans les pages suivantes.



» États financiers

Responsabilité de la direction

Aux membres du Conseil de l'orge du Canada :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris de la responsabilité des jugements et estimations comptables importants conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif. Cette responsabilité inclut la sélection des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions affectant l'évaluation des transactions dans lesquelles un jugement objectif est requis.

En s'acquittant de ses responsabilités en matière d'intégrité et de sincérité des états financiers, la direction conçoit et met à jour les systèmes comptables et les contrôles internes nécessaires pour donner une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sauvegardés et que les enregistrements financiers sont correctement conservés afin de fournir des informations fiables aux clients. préparation des états financiers.

Le Conseil d'administration est entièrement composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des

employés du Conseil. Le Conseil est chargé de superviser la direction dans l'exercice de ses responsabilités en matière de rapport financier et d'approuver les informations financières. Le Conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant les informations financières préparées par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le Conseil est également chargé de recommander la nomination des vérificateurs externes du Conseil.

MNP LLP est désigné par les membres pour vérifier les états financiers et leur faire rapport directement (leur rapport se trouve ci-dessous). Les vérificateurs externes possèdent un accès libre et complet et se rencontrent périodiquement et séparément avec le Conseil d'administration et la direction pour discuter de leurs conclusions de vérification.

7 janvier 2019



Phil de Kemp, président

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux membres du Conseil de l'orge du Canada :

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints du Conseil de l'orge du Canada, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2018, les états des résultats et de la variation de l'actif net (insuffisance de l'actif) et l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif, ainsi que du contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies importantes. Une vérification implique la mise en œuvre de procédures

en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification inclut également l'évaluation du caractère approprié des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables établies par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos vérifications sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil de l'orge du Canada au 31 juillet 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

MNP LLP Comptables professionnels agréés

Calgary, Alberta, 7 janvier 2019

Bilan

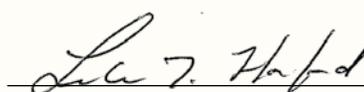
Au 31 juillet 2018

	2018	2017
Actifs		
Courant		
Encaisse (note 2)	51 258	
Comptes débiteurs	55 793	18 513
Titres négociables	5 000	
Charges payées d'avance et dépôts	867	867
	112 918	19 380
Immobilisations (note 3)		
	10 479	15 640
	123 397	35 020
Passifs		
Courant		
Dettes bancaires (note 2)	-	2 144
Comptes créditeurs et charges à payer	58 582	39 868
	58 582	42 012
Actifs nets (insuffisance de l'actif)		
Sans restriction	64 815	(6 992)
	123 397	35 020

Approuvé au nom du Conseil d'administration



Brian Otto – président



Luke Harford – trésorier

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018

	2018	2017
Revenu		
Adhésion des producteurs	418 739	376 500
Commanditaires	28 003	96 406
Adhésion de l'industrie	61 000	66 000
	507 742	538 906
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	202 706	225 537
Coûts du programme Agri-marketing (note 5)	83 243	-
Adhésion et abonnements	47 455	57 400
Dépenses du programme	36 093	52 404
Déplacement	30 746	46 142
Conférences	11 000	9 608
Frais professionnels	8 946	24 582
Amortissement	5 161	7 703
Location	2 469	29 624
Dépenses de bureau	2 107	14 339
Téléphone	1 998	3 104
Dépenses de communication	1 878	957
Assurance	1 300	1 300
Frais et intérêts bancaires	833	446
Réparations et entretien	-	452
Dépenses du symposium Barley	-	78 181
	435 935	551 779
Excédent (insuffisance de l'actif) des revenus sur les dépenses	71 807	(12 873)
Actifs nets (insuffisance de l'actif), au début de l'exercice	(6 992)	5 881
Actifs nets (insuffisance de l'actif), à la fin de l'exercice	64 815	(6 992)

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018

	2018	2017
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités suivantes		
Fonctionnement		
Excédent (insuffisance de l'actif) des revenus sur les dépenses	71 807	(12 873)
Amortissement	5 161	7 703
	76 968	(5 170)
Changements dans les comptes de fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(37 280)	(7 950)
Charges payées d'avance et dépôts	-	633
Comptes créditeurs et charges à payer	18 714	(44 773)
	58 402	(57 260)
Investissements		
Achat de titres négociables/placements de portefeuille	(5 000)	-
Augmentation (diminution) en espèces	53 402	(57 260)
Encaisse (dettes bancaires), au début de l'exercice	(2 144)	55 116
Espèces (dettes bancaires), à la fin de l'exercice	51 258	(2 144)

Notes aux états financiers – Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018

1. Incorporation et nature de l'organisme

Le Conseil de l'orge du Canada (le « Conseil ») a été incorporé le 28 mars 2013 conformément à la Loi canadienne sur la constitution des organismes à but non lucratif. Il est enregistré en tant qu'organisme sans but lucratif et donc, est exempt d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu 149(1)(l) (la « Loi »). Afin de conserver son statut d'organisme à but non lucratif enregistré en vertu de la Loi, le Conseil doit respecter certaines exigences de la Loi. De l'avis de la direction, ces exigences ont été remplies.

Le Conseil a pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre une vision commune qui permettra la rentabilité à long terme et la croissance durable de l'industrie canadienne de l'orge.

2. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les politiques comptables importantes suivantes :

Espèces et valeurs en espèces

Les espèces et les valeurs en espèces comprennent les

soldes bancaires. En date du 31 juillet 2017, le Conseil détenait 40 696 \$ en encaisse et 42 840 \$ de chèques en circulation. Les chèques émis en excédent de l'encaisse au 31 juillet 2017 sont reportés comme dettes bancaires.

Reconnaissance des revenus

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de recettes dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de recettes lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et s'il existe une assurance raisonnable que ce montant pourra être perçu.

Matériaux et services fournis

Le Conseil reçoit des services de personnel et administratifs d'une entité externe.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont reportées au prix coûtant. Les immobilisations contribuées sont reportées à juste valeur à la date de contribution, si la juste valeur peut raisonnablement être déterminée. L'amortissement est obtenu en utilisant l'amortissement dégressif aux taux prévus pour amortir le coût des actifs sur leur vie utile estimative.

	Taux
Coûts de conception de site Web	33 %
Équipement	33 %

Instruments financiers

Le Conseil reconnaît ses instruments financiers lorsque le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement reportés à leur juste valeur, y compris les actifs et les passifs financiers émanant et délivrés dans une opération entre personnes apparentées à la direction. Les actifs et passifs financiers générés et émis dans le cadre de toutes les autres transactions entre parties liées sont initialement évalués à leur valeur comptable ou d'échange, conformément à la section CPA 3840 Transactions avec des parties liées.

Lors de la comptabilisation initiale, le Conseil peut choisir irrévocablement d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. Le Conseil n'a pas fait un tel choix pendant l'exercice.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

Dépréciation des actifs financiers

Le Conseil évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. Une perte de valeur d'actifs financiers comptabilisée au coût

amorti est comptabilisée dans le déficit des produits sur les charges lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux de rendement du marché actuel pour un actif financier similaire.

Le Conseil renverse les pertes de valeur sur les actifs financiers en cas de diminution de la perte de valeur et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise, la valeur comptable de l'actif financier est portée à la valeur recouvrable révisée dans la mesure où elle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes précédentes. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent (le déficit) des produits par rapport aux charges de l'exercice au cours duquel la reprise a eu lieu.

Incertitude d'évaluation (utilisation d'estimations)

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et émette des hypothèses influant sur les montants déclarés de l'actif et du passif et l'information à fournir sur l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges de l'exercice de déclaration.

Les comptes débiteurs sont indiqués après évaluation quant à leur possibilité de recouvrement et une provision appropriée pour créances douteuses est fournie si nécessaire. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimée des immobilisations.

Ces estimations sont revues périodiquement et, si des ajustements s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

Incertitude d'évaluation (utilisation d'estimations)

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et émette des hypothèses ayant une

3. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coûts de conception de site Web	37 783	27 894	9 889	14 759
Équipement	2 894	2 304	590	881
	40 677	30 198	10 479	15 640

incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et l'information à fournir sur l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges de l'exercice de déclaration.

Les comptes débiteurs sont indiqués après évaluation quant à leur possibilité de recouvrement et une provision appropriée pour créances douteuses est fournie le cas échéant. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimée des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, au fur et à mesure des ajustements nécessaires, elles sont présentées en excédent des produits sur les charges des exercices au cours desquels ils sont connus.

4. Alberta Barley Commission

Les revenus des membres inscrits dans l'état des résultats incluent une contribution de 207 000 \$ (190 000 \$ en 2017) et des recouvrements de dépenses de 36 329 \$ (néant en 2017) de l'Alberta Barley Commission.

Le Conseil reçoit des services de personnel et administratifs de l'Alberta Barley Commission. Pendant l'exercice, 5 000 \$ (2017 18 000 \$) ont été remboursés par le Conseil à l'Alberta Barley Commission, pour les services de bureau rendus.

Au 31 juillet 2018, le Conseil doit 35 035 \$ (2017 28 649 \$) à l'Alberta Barley Commission inclus dans les comptes créditeurs.

5. Coûts du programme Agri-marketing

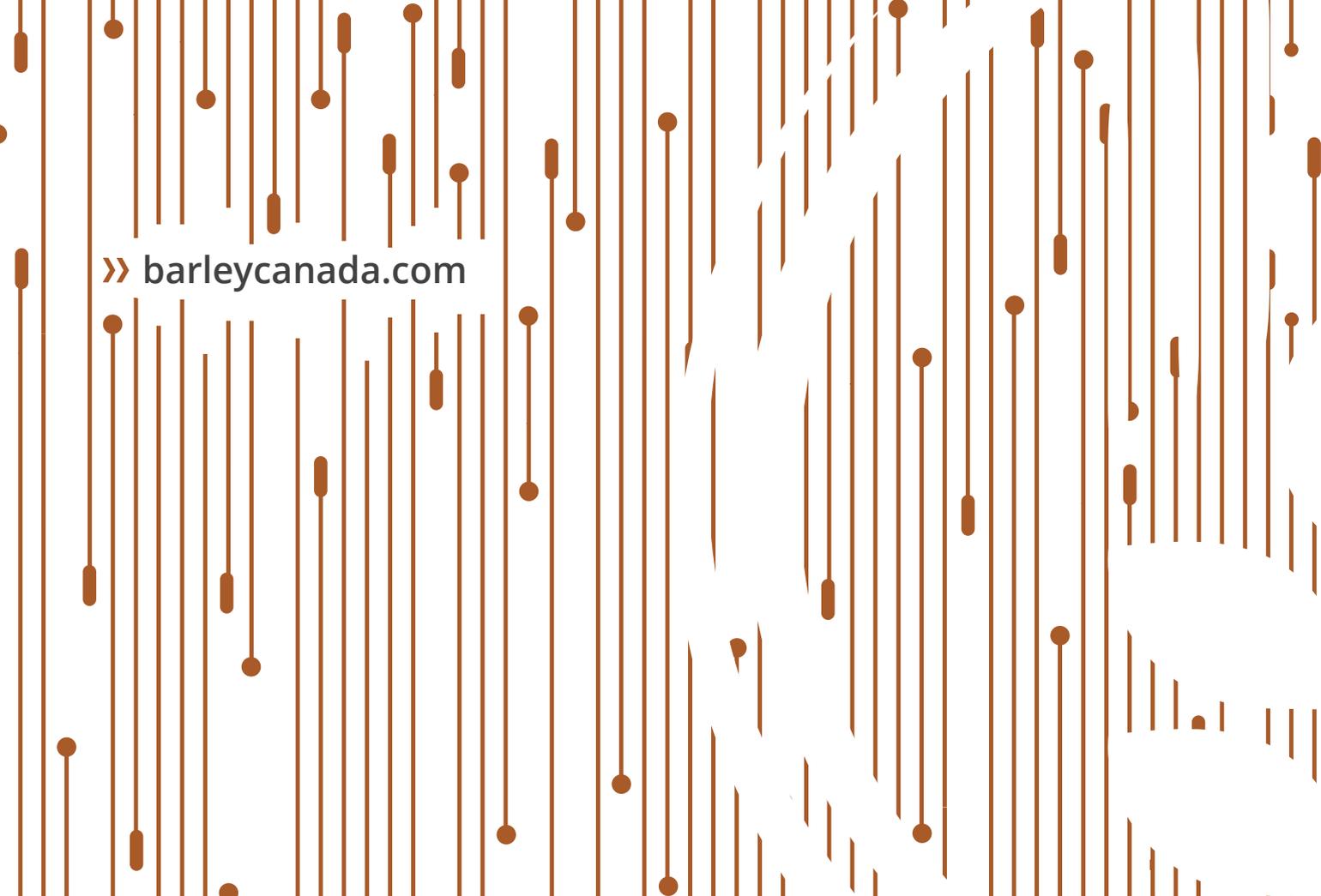
Des dépenses de développement du marché au montant de 83 243 \$ sont des coûts liés à une entente signée le 29 novembre 2017 entre le Conseil et le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, relativement au développement d'un marché pour l'orge fourragère canadienne en Chine, en vertu du programme fédéral Agri-marketing. En vertu des dispositions de cette entente, les dépenses admissibles sont partagées à parts égales entre le Conseil et le gouvernement fédéral.

6. Dépendance économique

Les principales sources de revenus du Conseil sont les frais d'adhésion, desquels 207 000 \$ (2017 190 000 \$) des frais d'adhésion, 36 329 \$ (0 \$ en 2017) de récupération des dépenses et d'apports de services importants ont été reçus de l'Alberta Barley Commission, ainsi que 145 000 \$ (2017 145 000 \$) de la Saskatchewan Barley Development Commission. Si les contributions devaient être réduites ou éliminées, la capacité du Conseil de poursuivre des opérations viables serait remise en question. À la date des présents états financiers, la direction estime que le Conseil est en mesure de poursuivre ses activités.

7. Instruments financiers

Le Conseil, dans le cadre de ses activités, dispose d'un certain nombre d'instruments financiers. La direction estime que le Conseil n'est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou de prix résultant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.



» barleycanada.com

Tél. 1 800 265-9111 | Téléc. 403 291-0190 | bureau 200, 6815 – 8th Street NE Calgary, AB T2E 7H7

